

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 juin 2017, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Claude Tremblay, district n° 5

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Sont absents :

M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Nombre de citoyens présents : 17

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 1^{er}, 16 et 23 mai 2017
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 1^{er}, 16 et 23 mai 2017
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances
 - 6.1. MRC de Lac-Saint-Jean Est
 - 6.2. Karine Trudel, députée de Jonquière
 - 6.3. Madame Esther Doyle
7. Demandes d'aides financières et d'utilisation de locaux
 - 7.1. La Maison des familles (La Cigogne) – Jardin des petits
 - 7.2. Aller-retour country
 - 7.3. Dek Hockey junior Lac-St-Jean / achat de médailles pour les jeunes
 - 7.4. Demande du personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette / utilisation du Rondin
8. Travaux publics
 - 8.1. Octroi de mandat pour le marquage de la chaussée 2017
 - 8.2. Achat et installation des clôtures au quartier Gobeil
 - 8.3. Octroi de mandat pour travaux à réaliser au 236, rue Principale
9. Développement

- 9.1. Demande d'appui à la CPTAQ pour une demande d'autorisation pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada sur le lot partie 45 du rang 5 Canton Taché
- 9.2. Demande d'appui à la CPTAQ pour une demande d'autorisation pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada sur le lot partie 46 du rang 5 Canton Taché
10. Administration
 - 10.1. Avis de motion – règlement 354-17 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Nazaire
 - 10.2. Fermeture de certaines sections d'anciens chemins sans désignation cadastrale situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire
 - 10.3. Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires
 - 10.4. Cession d'un terrain municipal situé sur la 1^{re} rue Nord
 - 10.5. Embauche des étudiants pour l'été 2017
 - 10.6. Acceptation des états financiers pour l'exercice 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire
 - 10.7. Acceptation des états financiers pour l'exercice 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire
 - 10.8. Demande de paiement no 1 – Construction Guy Bonneau inc.
 - 10.9. Affectation de l'excédent accumulé affecté de la municipalité détenu par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord
 - 10.10. Demande du Groupe de Soutien de St-Nazaire relativement à l'ajout de quatre logements admissibles au programme de supplément de loyer
 - 10.11. Amendement au contrat du directeur général
11. Affaires nouvelles
 - a)
 - b)
12. Vœux de sympathie
13. Rapport des comités
14. Mot du maire
15. Période de questions
16. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Jules Bouchard

17-113

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{er}, 16 ET 23 MAI 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 1^{er}, 16 et 23 mai 2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-114

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 1^{er}, 16 et 23 mai 2017 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{er}, 16 et 23 mai 2017

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

17-115

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 1^{er}, 16 et 23 mai 2017 sont adoptés

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de mai 2017

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

17-116

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 363 562,71 \$ pour le mois de mai 2017 est approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. MRC de Lac-Saint-Jean Est

La MRC a émis le certificat de conformité du règlement 353-17 relatif aux zones à risque de mouvement de sol et modifications de zonage.

6.2. Karine Trudel, députée de Jonquière

Mme Trudel a fait parvenir à la municipalité un drapeau du Canada afin de remplacer le nôtre.

6.3. Madame Esther Doyle

Mme Doyle dénonce l'augmentation importante de son compte de taxes municipales 2017.

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. La Maison des familles (La Cigogne) – Jardin des petits

ATTENDU QUE l'organisme La Maison des familles (La Cigogne), demande une aide financière à la municipalité pour son programme Jardin des petits

ATTENDU QUE les enfants de Saint-Nazaire ont accès au programme Jardin des petits, services offerts par l'organisme la Maison des familles (La Cigogne)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer la Maison des familles (La Cigogne)

17-117

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 4 000 \$ pour la saison 2017-2018 à l'organisme la Maison des familles (La Cigogne).

Qu'un premier versement de 2 000 \$ soit versé en septembre 2017 et un deuxième versement en janvier 2018.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 juin 2017 -

Acceptée

7.2. Aller-retour country

ATTENDU QU'Aller-retour Country, une émission télévisée légalement représentée par Caroline Laurendeau demande à la municipalité d'agir à titre de commanditaire majeur afin de produire l'émission télévisée devant être enregistrée dans les locaux de À l'Orée des champs et diffusée sur les ondes de MATV en 2017

ATTENDU QUE l'émission s'engage à offrir une visibilité à la municipalité, avant, pendant et après l'événement

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Jules Bouchard

17-118

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 5 000 \$ pour la 2^e saison de l'émission Aller-retour country en échange d'une visibilité pour la municipalité pendant l'émission

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 62100 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 juin 2017 -

Acceptée

7.3. Dek Hockey junior Lac-St-Jean / achat de médailles pour les jeunes

ATTENDU QUE la ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean a déposé une demande d'aide financière à la municipalité pour l'achat de médailles pour les jeunes

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer la ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

17-119

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 500 \$ à la Ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean pour l'achat de médailles

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 juin 2017 -

Acceptée

7.4. Demande du personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette / utilisation du Rondin

ATTENDU QUE le personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette désire utiliser la salle le Rondin pour une soirée soulignant la fin de l'année scolaire

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer le personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

17-120

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise le personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette à utiliser la salle le Rondin gratuitement en échange du paiement des frais de ménage au montant de 20 \$ / h

Acceptée

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Octroi de mandat pour le marquage de la chaussée 2017

ATTENDU QUE la MRC Lac-Saint-Jean Est a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le marquage de la chaussée sur le secteur des municipalités intéressées

ATTENDU QUE la municipalité a signifié à la MRC son intérêt à se joindre à l'appel d'offres soumis

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois entreprises ont déposé leur offre avant la date et l'heure prévue et que les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Signalisation Inter-Lignes	56 644,17 \$
Dura-ligne inc.	66 350,79 \$
Lignes Maska	74 514,75 \$

ATTENDU QUE suite à l'ouverture et la vérification des soumissions déposées, la MRC recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Signalisation Inter-Lignes inc. pour un montant total de 56 644,17 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la part de la municipalité de Saint-Nazaire est de 5 729,20 \$ taxes incluses

17-121

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de marquage de la chaussée 2017 à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes inc. pour un montant de 5 729,20 \$ taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 32000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 juin 2017 -

Acceptée

8.2. Achat et installation des clôtures au quartier Gobeil

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des travaux de remplacement du ponceau au quartier Gobeil

ATTENDU QU'en vertu des ententes de servitudes signées avec certains propriétaires, des clôtures doivent être installées

ATTENDU QUE l'entreprise Clôturama a déposé une offre de services pour la fourniture et l'installation des clôtures en maille de chaîne au coût de 12 819.71 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

17-122

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat de fourniture et d'installation des clôtures au quartier Gobeil à l'entreprise Clôturama au coût de 12 819.71 \$ taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04000 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

5 juin 2017

Acceptée

8.3. Octroi de mandat pour travaux à réaliser au 236, rue Principale

ATTENDU QUE lors de réfection des infrastructures de la rue Principale, le drain de fondation de la propriété situé 236, rue Principale n'a pas été raccordé au réseau municipal

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au raccordement dudit drain de fondation et que pour ce faire, une verrière doit être démolie et reconstruite

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions auprès de trois entreprises

ATTENDU QUE l'entreprise Rénovation Marctot est le plus bas soumissionnaire au montant de 8 481.26 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jules Bouchard

17-123

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat pour des travaux à réaliser au 236, rue Principale à l'entreprise Rénovation Marctot au coût de 8 481.26 \$ plus les taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 39000 529 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 juin 2017 -

Acceptée

9. DÉVELOPPEMENT

9.1. Demande d'appui à la CPTAQ pour une demande d'autorisation pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada sur le lot partie 45 du rang 5 Canton Taché

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour la CPTAQ a été déposée le 23 mai 2017 par Infrastructel inc., mandataire pour Bell Canada

ATTENDU QUE la demande porte sur une partie du lot 45 du rang 5 du Canton Taché située près de la future voie de contournement d'Isle-Maligne du MTQ

ATTENDU QUE ce lot se retrouve en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada exigée pour les travaux de la future voie de contournement

ATTENDU QUE les activités agricoles ou forestières pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative

ATTENDU QUE la demande se retrouve dans la zone 18-Avia au règlement de zonage municipal

ATTENDU QUE l'usage est autorisé dans la zone

ATTENDU QUE la demande porte sur une superficie de 0,0978 hectare

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Rollande Côté

17-124

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation demandée par Infrastructel inc. afin que soit autorisé la pose d'une tige d'ancrage sur le lot partie 45 du rang 5 canton Taché.

Acceptée

- 9.2. Demande d'appui à la CPTAQ pour une demande d'autorisation pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada sur le lot partie 46 du rang 5 Canton Taché
-

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour la CPTAQ a été déposée le 1^{er} mai 2017 par Infrastructel inc., mandataire pour Bell Canada

ATTENDU QUE la demande porte sur une partie du lot 46 du rang 5 du Canton Taché située près de la future voie de contournement d'Isle-Maligne du MTQ

ATTENDU QUE ce lot se retrouve en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est pour l'installation d'une tige d'ancrage de Bell Canada exigée pour les travaux de la future voie de contournement

ATTENDU QUE les activités agricoles ou forestières pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative

ATTENDU QUE la demande se retrouve dans la zone 18-Avia au règlement de zonage municipal

ATTENDU QUE l'usage est autorisé dans la zone

ATTENDU QUE la demande porte sur une superficie de 0,0013 hectare

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jules Bouchard

17-125

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation demandée par Infrastructel inc. afin que soit autorisée la pose d'une tige d'ancrage sur le lot partie 46 du rang 5 canton Taché.

Acceptée

10. ADMINISTRATION

- 10.1. Avis de motion – règlement 354-17 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Nazaire
-

M. Jules Bouchard, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 354-17 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Nazaire

- 10.2. Fermeture de certaines sections d'anciens chemins sans désignation cadastrale situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire
-

ATTENDU QUE dans le cadre de la réforme cadastrale présentement en cours sur le territoire municipal, les arpenteurs-géomètres ont constaté qu'il était d'intérêt pour la Municipalité de Saint-Nazaire de fermer certains chemins sans désignation cadastrale situés sur leur territoire

ATTENDU QUE la fermeture des dites sections de route ne cause de préjudice à qui que ce soit

ATTENDU QUE selon l'article 6 de la Loi sur la voirie, les routes construites ou reconstruites par le gouvernement en vertu de la présente loi ou de la Loi sur la voirie (chapitre V-8) sont, restent ou deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé par résolution la fermeture des dites sections de chemin

17-126

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

De procéder à la fermeture des sections d'anciens chemins sans-désignation cadastrale suivante :

- Chemin traversant le lot 1 du rang 5, Canton de Taché
- Chemin traversant les lots 42 et 43 du rang 4, Canton de Taché
- Chemin traversant une partie du lot 41 du rang 2 et 40 et 41 des rangs 3 et 4, Canton de Taché
- Chemin traversant les lots 6 et 7 du Rang Ouest, les lots 24, 25 et partie du lot 26 du rang 3 et une partie des lots 26 à 31 du rang 2, Canton de Taché
- Chemin traversant les lots 28 à 37 entre les rangs 7 et 8, Canton de Taché

Conformément à la loi, la propriété de l'assiette de ce chemin revient de droit aux propriétaires des terrains adjacents.

Acceptée

10.3. Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire en collaboration avec les organismes communautaires de la municipalité désire développer des activités de transmission de connaissances entre les aînés et les jeunes

ATTENDU QUE ces activités favoriseront la mobilisation de la communauté, la transmission de connaissances entre les citoyens et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité

ATTENDU QUE pour réaliser ces activités, la municipalité désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Raynald Gobeil

17-127

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'activités de transmission de connaissances entre les aînés et les jeunes

Acceptée

Monsieur Jules Bouchard, conseiller du district no 3 se retire étant donné son conflit d'intérêts relativement au point suivant.

10.4. Cession d'un terrain municipal situé sur la 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE les travaux de rénovation cadastrale ont été effectués sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE ces travaux ont révélé que la municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur une partie du lot 28 du rang 5 Canton Taché (n^o d'inscription 246 191)

ATTENDU QUE ce terrain a une dimension de 6,10 m par 16,49 m

ATTENDU QUE ce terrain a été occupé par M. André Gagné pendant plusieurs années et qu'il est présentement occupé par M. Jules Bouchard, propriétaire du 290, 1^{re} Rue Nord depuis 1979, et qu'une remise y est érigée

ATTENDU QUE M. Bouchard paie des taxes sur ce terrain depuis de nombreuses années

ATTENDU QUE ce terrain n'est d'aucune utilité pour la municipalité

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

17-128

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité cède à M. Jules Bouchard le terrain situé sur une partie du lot 28 rang 5 Canton Taché dont la municipalité est propriétaire au coût de 1 \$ plus les taxes applicables

Que la Municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Acceptée

Monsieur Jules Bouchard, conseiller du district no 3, réintègre la séance

10.5. Embauche des étudiants pour l'été 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire continuer d'offrir aux citoyens les services d'entretien et de travaux publics pour l'été 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire continuer d'offrir aux citoyens le service de camp de jour pour l'été 2017

ATTENDU QUE la municipalité a publié des offres d'emplois étudiants pour l'été 2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

17-129

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche les personnes suivantes à titre de préposé(e) à l'entretien extérieur pour la période du 23 mai au 11 août 2017 au taux horaire de 11,50 \$ / h :

Mélina Girard
Samuel Audet

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche les personnes suivantes à titre d'animatrice responsable au taux horaire de 13,00 \$ / h et animateurs du camp de jour au taux horaire de 11,50 \$ / h pour la période du 19 juin au 11 août 2017 :

Stéphanie Cloutier, animatrice responsable
Guillaume Lavoie, animateur
Marie-Pier Belley, animatrice
Charles-Olivier Simard, animateur

Acceptée

10.6. Acceptation des états financiers pour l'exercice 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Nazaire a déposé ses états financiers audités au 31 décembre 2015, présentant des produits pour 58 740 \$ et des dépenses pour 139 512 \$ pour un déficit de 80 772 \$, représentant une contribution pour la municipalité de 8 077 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 6 792 \$ pour l'exercice financier 2015 de l'OMH de Saint-Nazaire, soit 1 285 \$ de moins que la contribution établie en vertu des états financiers audités au 31 décembre 2015

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 3 878 \$ au Programme de supplément de Loyer pour l'exercice financier 2015 de l'OMH de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE selon les états financiers audités de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire, la municipalité aurait dû verser une contribution financière de 3 863 \$, soit 15 \$ de moins que la contribution versée

ATTENDU QUE la municipalité doit s'acquitter de la somme due à l'OMH de Saint-Nazaire de 1 270 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-130

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte les états financiers audités de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Nazaire au 31 décembre 2015 sous réserve de l'approbation de ces états financiers par la Société d'Habitation du Québec

Que la municipalité de Saint-Nazaire verse à l'OMH de Saint-Nazaire la somme de 1 270 \$ représentant la somme due au 31 décembre 2015 selon les états financiers audités

Acceptée

10.7. Acceptation des états financiers pour l'exercice 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Nazaire a déposé ses états financiers audités au 31 décembre 2016, présentant des produits pour 58 794 \$ et des dépenses pour 67 472 \$ pour un déficit de 8 678 \$, représentant une contribution pour la municipalité de 868 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 448 \$ pour l'exercice financier 2016 de l'OMH de Saint-Nazaire, soit 420 \$ de moins que la contribution établie en vertu des états financiers audités au 31 décembre 2016

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 3 900 \$ au Programme de supplément de Loyer pour l'exercice financier 2016 de l'OMH de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE selon les états financiers audités de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire, la municipalité aurait dû verser une contribution financière de 3 772 \$, soit 128 \$ de moins que la contribution versée

ATTENDU QUE la municipalité doit s'acquitter de la somme due à l'OMH de Saint-Nazaire de 292 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-131

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte les états financiers audités de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Nazaire au 31 décembre 2016 sous réserve de l'approbation de ces états financiers par la Société d'Habitation du Québec

Que la municipalité de Saint-Nazaire verse à l'OMH de Saint-Nazaire la somme de 292 \$ représentant la somme due au 31 décembre 2016 selon les états financiers audités

Acceptée

10.8. Demande de paiement no 1 – Construction Guy Bonneau inc.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. est mandatée pour effectuer les travaux de construction

ATTENDU QUE la demande de paiement no 1 a été émise par Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architecte au montant de 250 571,81 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-132

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le paiement du décompte progressif no 1 à l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. au montant de 250 571,81 \$ taxes incluses

Acceptée

10.9. Affectation de l'excédent accumulé affecté de la municipalité détenu par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est membre de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire dispose d'un excédent accumulé affecté détenu par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord au montant de 3 353,60 \$

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter cet excédent à l'achat des items suivants :

item	Montant avant taxes
Bassin portatif 1500 gallons	1 854,00 \$
Aménagement du support bassin portatif	1 255,00 \$
Total	3 109,00 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-133

Que la municipalité de Saint-Nazaire procède à l'achat des items suivants :

item	Montant avant taxes
Bassin portatif 1500 gallons	1 854,00 \$
Aménagement du support bassin portatif	1 255,00 \$
Total	3 109,00 \$

Que le tout soit payable par l'excédent accumulé affecté détenu par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord

Acceptée

10.10. Demande du Groupe de Soutien de St-Nazaire relativement à l'ajout de quatre logements admissibles au programme de supplément de loyer

Cet item est annulé

10.11. Amendement au contrat du directeur général

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'amender le contrat du directeur général afin d'en modifier les termes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-134

Que le conseil municipal amende le contrat du directeur général selon les conditions convenues entre les parties

Que le conseil mandate Martin Sauvé, maire et Jules Bouchard, conseiller district n° 3 à signer l'amendement au contrat du directeur général

Acceptée

11. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle

12. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs sympathies aux familles de madame Claudette Tremblay et monsieur André Bisson décédés en mai 2017 ainsi que madame Annette Coulombe Néron décédée le 5 juin 2017

13. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

14. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

17-135

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 21 h 07

Adoptée

Saint-Nazaire, le 5 juin 2017

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général

Martin Sauvé,
Maire